



Les Martres-de-Veyre
naturellement côte

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_010-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/06/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Jocelyne - MOGENROS - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Éric CANDIOLO - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : Annick BARDEY (procuration à Gloria DIALLO) - Frédéric MASSON (Procuration à Christophe CHAPUT) - Pascal BARTHELEMY (procuration à Gilles DURIF) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : Sylvie CAMUS - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Lucie DEQUESNES - Kévin TREMOUILLE.

Grégory Destombes a été élu secrétaire.

n° 2024-04-10

CM du 20 juin 2024

Objet : travaux d'éclairage public – éclairage cheminement au complexe sportif

La commune a sollicité l'inscription des travaux d'éclairage du cheminement au complexe sportif au programme d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 9 100.00€ HT.

Territoires d'Énergie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 4 550.48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- approuve les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;
- autorise monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Énergie

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 24 juin 2024

Le maire,
Pascal PIGOT



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 063-216302141-20240620-DB_2024_04_010-DE